



conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

Rapport des travaux du Groupe « Développement durable »

*Contribution du Conseil de développement à l'identification et
à la sélection des indicateurs de développement durable du
Grand Lyon*

Septembre 2007

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
A - RAPPEL DE LA SAISINE	4
B - ATTENDU DE LA SAISINE	4
C - ORGANISATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT POUR RÉPONDRE À LA SAISINE	4
D - CONCERNANT LA POSTURE OBSERVÉE	4
CHAPITRE 1 - ORGANISATION DES SÉANCES DU GROUPE DE TRAVAIL	5
A - PILOTAGE DU GROUPE DE TRAVAIL	5
B - CALENDRIER	5
C - DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DU GROUPE DE TRAVAIL	5
CHAPITRE 2 - PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND LYON	6
A - QUEL CADRE POUR DE TELS INDICATEURS ?	6
B - QU'EN EST-IL AU GRAND LYON ?	8
C - UNE PREMIÈRE LISTE SOUMISE AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT LE 1 ^o MARS	9
CHAPITRE 3 - AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉMARCHE D'INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND LYON	16
A - CONCERNANT LA DÉMARCHE DU GRAND LYON	16
B - CONCERNANT LES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES	16
C - LA QUESTION DES ÉCHELLES TERRITORIALES	17
D - LA QUESTION DE LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES	18
E - DES THÈMES À COMPLÉTER ET APPROFONDIR	18
CHAPITRE 4 - AMENDEMENT DU TABLEAU DE BORD	19
A - ORIENTATION 1 : FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	19
B - ORIENTATION 2 : LUTTER CONTRE L'EFFET DE SERRE	21
C - ORIENTATION 3 : LE GRAND LYON PARTICIPE À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES HABITANTS	22
D - ORIENTATION 4 : LE GRAND LYON ET LES COMMUNES ANIMENT ET ACCOMPAGNENT LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MANIÈRE PARTENARIALE	24
CONCLUSION ET OUVERTURE	26
ANNEXES	27
ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DÉVELOPPEMENT DURABLE	27
ANNEXE 2 : RESSOURCES WEB SUR LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	31
ANNEXE 3 : CALCUL D'UN INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH) LOCAL SUR LE TERRITOIRE DU GRAND LYON (2007)	33

PRÉAMBULE

A - Rappel de la saisine

Le Conseil de développement a été saisi le 21 février 2007 par le Grand Lyon pour produire une contribution sur l'Agenda 21 du Grand Lyon et la question des indicateurs de développement durable.

Une liste d'indicateurs potentiels du développement durable du territoire du Grand Lyon élaborée par la Mission Agenda 21 du Grand Lyon à partir des données déjà existantes a été soumise au conseil et a servi de point de départ à sa réflexion.

B - Attendu de la saisine

Le Grand Lyon souhaite développer un tableau de bord d'indicateurs de développement durable parallèlement au bilan et à l'actualisation de son Agenda 21 d'ici fin 2007.

Le regard du Conseil de développement est sollicité pour enrichir la réflexion sur le choix d'indicateurs :

- ▶ pour positionner le Grand Lyon au regard du développement durable, selon les orientations de l'Agenda 21,
- ▶ à l'échelle du territoire et non pas des seules compétences du Grand Lyon.

En revanche, il ne s'agit pas de réaliser un bilan technique action par action de l'Agenda 21. Le présent document a donc pour objet de répondre à ces différentes attentes sans pour autant que le Conseil ne se soit limité dans ses travaux : les échanges sur les indicateurs ont également permis d'identifier des thèmes pour l'heure non étudiés par le Grand Lyon et qui pourront faire l'objet de développement dans les années futures.

C - Organisation du Conseil de développement pour répondre à la saisine

Eu égard au caractère fortement transversal de la réflexion sur les indicateurs soumise au Conseil de développement, celui-ci a choisi de mobiliser un Groupe de travail spécifique, dit Groupe de travail Développement durable. Au total, cette démarche a fait l'objet de trois de réunions de travail et a mobilisé environ 40 membres du Conseil de développement.

D - Concernant la posture observée

Le Conseil de développement considère que le développement durable est une entrée incontournable pour le développement de l'agglomération lyonnaise et qui ne saurait être réduite au seul volet environnemental. Pour lui, les exigences du développement durable intègrent la dimension sociale et traversent de façon non négligeable le champ du développement économique tout en interrogeant la question de l'engagement individuel et collectif des habitants.

Le Groupe de travail Développement durable a considéré qu'il ne lui appartenait pas de mener un débat technique d'experts sur les formules de calcul ou les méthodes de mesure des indicateurs. C'est un regard citoyen qui a été apporté : une discussion sur les thèmes à traiter et la pertinence des indicateurs proposés pour illustrer les enjeux du développement durable, déclinés localement par les quatre premières orientations de l'Agenda 21 du Grand Lyon.

CHAPITRE 1 - ORGANISATION DES SÉANCES DU GROUPE DE TRAVAIL

A - Pilotage du Groupe de travail

Les séances du Groupe de travail Développement durable ont été présidées et animées de manière collégiale par :

- ▶▶ Hélène ROCHE, membre du collège « citoyens »,
- ▶▶ Nathalie DURANTON, du syndicat CFE CGC,
- ▶▶ Michel LAPALU, paysagiste (Agence Urbi et Orbi),
- ▶▶ Alain CHABROLLE / Frédérique RESCHE-RIGON, FRAPNA du Rhône (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature).

Les présentations sur les indicateurs ont été réalisées par la Mission Agenda 21 de la Direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon.

B - Calendrier

Le Groupe de travail s'est réuni à cinq reprises, dont 3 séances relatives aux indicateurs :

- ▶▶ Séance 1 (1^{er} mars) : séance d'introduction, consacrée à la présentation de la démarche d'indicateurs de développement durable du Grand Lyon.
- ▶▶ Séance 2 (3 avril) : indicateurs des orientations 1 et 2 de l'Agenda 21.
- ▶▶ Séance 3 (3 mai) : séance consacrée à la vision métropolitaine¹.
- ▶▶ Séance 4 (5 juin) : indicateurs des orientations 3 et 4 de l'Agenda 21.
- ▶▶ Séance 5 (26 juin) : séance d'information consacrée à la présentation du bilan de l'Agenda 21 réalisé par la Direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération².

C - Démarche méthodologique du Groupe de travail

Deux orientations de l'Agenda 21 du Grand Lyon ont passées en revue par séance les 3 avril et 5 juin, à partir des indicateurs proposés par la Mission Agenda 21. Pour chaque orientation, le Groupe de travail s'est prononcé sur trois points :

- ▶▶ Les indicateurs proposés sont-ils compréhensibles ?
- ▶▶ Sont-ils pertinents pour positionner l'agglomération par rapport aux enjeux de développement durable ?
- ▶▶ Y-a-t-il des thèmes au sujet desquels des indicateurs seraient à modifier, à intégrer, voire à supprimer ?
- ▶▶ On rappelle les orientations de l'Agenda 21 :
- ▶▶ Orientation 1 : Favoriser la cohésion sociale et le développement économique.
- ▶▶ Orientation 2 : Lutter contre l'effet de serre.
- ▶▶ Orientation 3 : Le Grand Lyon participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants.
- ▶▶ Orientation 4 : Le Grand Lyon et les communes animent et accompagnent la prise en compte du développement durable de manière partenariale.

¹ : Voir à ce sujet la contribution du Conseil de développement à la vision métropolitaine du 10 juillet 2007.

² : Voir à ce sujet les documents publiés en juillet 2007 par le Grand Lyon : « Agenda 21, Carnet de route 2005-2007 » pour une vision générale et « Agenda 21, Bilan du plan d'actions 2005-2007 » pour un détail des différentes actions.

CHAPITRE 2 - PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND LYON

Dans le cadre de son Agenda 21 adopté le 17 mai 2005, le Grand Lyon a souhaité s'engager dans la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable (actions 84 à 86).

Ce chapitre, rédigé par la Mission Agenda 21 du Grand Lyon, restitue les attendus et le cadre de cette démarche.

A - Quel cadre pour de tels indicateurs ?

A1 - Qu'est-ce qu'un indicateur ?

Il existe de nombreuses définitions du terme « indicateur ».

Ce terme dérive du bas latin *indicator* signifiant accusateur, dénonciateur : il est d'abord utilisé pour qualifier la personne qui désigne un coupable avant de s'appliquer à partir du XIX^e siècle à un instrument servant à donner des indications quantitatives sur un phénomène puis d'entrer dans le champ de l'économie et de la statistique : une variable dont les valeurs sont significatives d'un état³.

C'est avec cette dernière acception qu'il faut comprendre le terme « indicateur de développement durable ». Mais ce qui compte n'est pas toujours la valeur absolue de l'indicateur mais sa variation au cours du temps. Et la valeur prise par un indicateur dans un contexte donné prend son sens quand elle est objectivée au regard d'une ou plusieurs valeurs de référence :

- ▶ valeurs-seuils d'ordre réglementaire ou normatif,
- ▶ valeurs-objectifs fixés dans le cadre d'une politique.

L'indicateur fournit un élément de description d'une situation souvent complexe : il ne faut donc pas perdre de vue que l'indicateur est une simplification. De ce fait la description d'une situation découlera du croisement de plusieurs indicateurs fournissant chacun une part d'information. Les indicateurs sont ainsi fréquemment combinés sous la forme de tableaux de bord.

Un indicateur peut être tant objectif que subjectif, selon son mode de mesure, et tant quantitatif que qualitatif, selon son mode de formulation :

- ▶ un indicateur objectif spécifie des faits dont la mesure par différentes personnes donne le même résultat : exemple de la mesure de la température en °C.
- ▶ un indicateur subjectif est fondé sur des perceptions : exemple des enquêtes d'opinion.
- ▶ un indicateur quantitatif est exprimé sous forme d'ordres de grandeur : taux, nombres...
- ▶ un indicateur qualitatif est exprimé sous forme d'états : satisfaction/insatisfaction, correct/incorrect...

Plusieurs indicateurs peuvent être agrégés en un nouvel indicateur synthétique que l'on qualifie d'« indice ». Cet exercice permet d'offrir une vision synthétique mais a ses limites :

- ▶ Une approche synthétique mais très simplificatrice.
- ▶ Une très forte dépendance au choix du mode calcul : la valeur d'un l'indice dépend aussi bien des valeurs des paramètres utilisés que du choix de la formule d'agrégation (introduction de facteurs de conversion ou de pondération).
- ▶ Dans ce cadre, il convient de privilégier les indices ayant des formules simples et compréhensibles, tels que l'Indice de Développement Humain, calculé au Grand Lyon en 2007 sur la base d'une moyenne arithmétique simple entre trois indicateurs. A contrario, un indice tel que l'empreinte écologique, calculée au Grand Lyon en 2004, est très fortement dépendant des facteurs de conversion utilisés pour son calcul.

³ : Dictionnaire culturel en langue française. Editions le Robert, 2005.

A2 - Des indicateurs de développement durable : quelle origine ?

Les indicateurs de développement durable sont le résultat d'une convergence de démarches internationales et locales.

La nécessité de disposer d'indicateurs fiables et pertinents pour guider le processus de développement durable a été reconnue dès la Conférence de Rio de Janeiro en 1992. Elle est notamment affirmée dans le chapitre 40 du document programmatique « Agenda 21 », qui en est issu : « 40.4 *Les indicateurs courants tels que le produit national brut (PNB) et la mesure des divers flux de ressources ou de pollution ne permettent pas d'évaluer la durabilité des systèmes. (...) Il faut donc élaborer des indicateurs du développement durable afin qu'ils constituent une base utile pour la prise de décisions à tous les niveaux (...).* »

Cet appel a été progressivement intégré par les États et l'Union européenne. Ainsi, la France s'est dotée en 2004 d'un jeu de 45 indicateurs. La Conférence de Rio de Janeiro a également interpellé les collectivités (chapitre 28 de l'Agenda 21). Dès 1994, à l'initiative de villes européennes, la Charte d'Aalborg (à laquelle le Grand Lyon a adhéré) et les conférences qui l'ont suivie (Lisbonne en 1996, Hanovre en 2000) ont engagé les collectivités locales à prendre des initiatives d'évaluation de la mise en œuvre du développement durable au niveau local.

A3 - Quels sont les référentiels existants ?

Au plan juridique, il n'existe pas pour l'heure de cadre de référence sur les indicateurs. En France, le Conseil national du développement durable a évoqué en décembre 2003, la nécessité pour les collectivités territoriales de « *situer leurs actions par rapport à leurs responsabilités aux différentes échelles : nation, régions, mais aussi engagements internationaux.* » On notera toutefois l'analogie possible avec la Loi sur les Nouvelles Régulations Économiques du 15 mai 2001 encadrant la publication annuelle des données sociales et environnementales des groupes privés français cotés en bourse sous la forme de rapports dits de développement durable.

De même, il n'existe pas de convention méthodologique en la matière. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) ne s'est positionnée que sur la nécessité de lignes directrices pour la définition d'indicateurs plus que sur la forme et le contenu de ceux-ci (projet de norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale).

Néanmoins une multitude d'initiatives existe au sein d'organisations internationales, des gouvernements, des collectivités ou de groupes d'opinion, avec deux grandes alternatives méthodologiques :

- ▶ recours à des tableaux de bord,
- ▶ recours à des indices synthétiques en général définis à l'échelle des états, tels que l'empreinte écologique ou les indices de développement des Nations Unies⁴.

Ainsi, l'Union Européenne, l'État, certaines régions ont défini leurs grilles d'indicateurs et de critères, souvent par simple juxtaposition de données sectorielles. Citons :

- ▶ La Stratégie européenne de développement durable (SEDD), adoptée en 2001 à Göteborg et révisée au mois de juin 2006, basée sur 10 grands thèmes sectoriels et une liste de 155 indicateurs hiérarchisés en trois niveaux, en fonction des domaines d'intervention de l'Union, dont 12 indicateurs-phares.
- ▶ La Stratégie nationale de développement durable (SNDD), actualisée en novembre 2006 et qui identifie 45 indicateurs.
- ▶ Le système d'indicateur MONET de la Confédération helvétique offre un intéressant tableau de bord hiérarchisé.

⁴ : Le Grand Lyon a notamment organisé à ce sujet un colloque le 22 juin 2006 sur le thème « *Les indices synthétiques et alternatifs en matière de développement durable, quelle place pour les collectivités ?* ».

- ▶ Les dix Indicateurs Communs Européens (ICE) de la démarche « Vers un profil de durabilité locale », issue d'une initiative de la Commission européenne (indicateurs fortement axés sur la question de l'environnement).

Des ressources web pour approfondir le sujet sont données à l'annexe 1 de la présente contribution.

B - Qu'en est-il au Grand Lyon ?

B1 - Des indicateurs de développement durable au Grand Lyon : quel cadre ?

La définition d'indicateurs de développement durable pour le territoire du Grand Lyon répond à l'action 84 de l'Agenda 21 adopté par délibération du Conseil communautaire du 17 mai 2005 : « à partir d'un travail participatif et d'analyses critiques des indicateurs existants et produits sur le territoire de l'agglomération, (...) élaborer un tableau de bord regroupant au maximum une quarantaine d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des politiques publiques. »

Au travers des orientations de son Agenda 21, le Grand Lyon a décliné localement les enjeux du développement durable. Qualifier l'évolution du territoire au regard de ces enjeux, requiert de confronter des tendances affichées par un jeu d'indicateurs thématiques concourant chacun à illustrer un de ces enjeux.

Parallèlement, il s'agit pour la collectivité de disposer d'un outil à même de rendre compte de son exemplarité au regard des principes qui ont guidé sa démarche d'Agenda 21, principes inspirés de la Charte d'Aalborg : solidarité, précaution, durabilité des patrimoine, économie responsable, participation et partenariat

Il s'agit donc de disposer d'un tableau de bord de positionnement du territoire du Grand Lyon sur le thème du développement durable, à l'échelle du territoire et non pas des seules compétences de l'institution communautaire.

B2 - Des indicateurs de développement durable : comment faire ?

La démarche d'observatoire du développement durable du Grand Lyon s'appuie notamment sur la participation du Grand Lyon au programme européen LIFE PASTILLE (1999-2002)⁵ et sur l'expérimentation d'indices synthétiques tels que l'empreinte écologique (calculée en 2004) et l'Indice de Développement Humain (calculé en 2006). Le Grand Lyon dispose également de solides sources de données, sous la forme de tableaux de bord :

- ▶ le Volet Environnement de l'Agenda 21 publié en 2004⁶ ;
- ▶ le Volet Social de l'Agenda 21 publié à l'automne 2007 ;
- ▶ plusieurs dispositifs d'observation économique, dont l'Observatoire Partenarial Lyonnais en Économie (OPALE) ;
- ▶ des enquêtes de perception sur le cadre de vie au Grand Lyon (2002, 2006) et un exercice de notation extra-financière de la prise en compte du développement durable dans les processus du Grand Lyon (2007).

⁵ : Ce programme a porté sur le rôle des indicateurs de développement durable dans les processus de prise de décision des collectivités européennes.

⁶ : Ce référentiel est le fruit des travaux antérieurs de la Mission Écologie Urbaine du Grand Lyon, dans le cadre des chartes éponymes et de la participation du Grand Lyon au programme européen LIFE RESPECT de 1997 à 2000.

La démarche du Grand Lyon se veut partagée.

Ainsi les indicateurs du Volet Social de l'Agenda 21 ont été élaborés avec les services du Conseil général du Rhône, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Education Nationale, dans le cadre d'échanges sur deux années.

De même, l'exercice de notation financière a été réalisé dans le cadre de l'Association des Communautés Urbaines de France.

C'est dans cet esprit que s'inscrit également la saisine du Conseil de Développement sur les indicateurs.

B3 - Quels indicateurs choisir ?

Différents niveaux d'indicateurs sont envisageables, en matière d'action publique :

- ▶▶ indicateurs de contexte : sur l'état du système
- ▶▶ indicateurs de réalisation et de résultats : sur ce qui est produit et atteint par les actions de la collectivité
- ▶▶ indicateurs d'impacts : les évolutions du système sous l'effet de l'action de la collectivité.
- ▶▶ La démarche d'indicateurs du Grand Lyon cherche à jauger le territoire au regard d'enjeux de développement durable. Les indicateurs sont donc recherchés parmi :
- ▶▶ des indicateurs de contexte
- ▶▶ des indicateurs d'impacts, dans les enjeux s'inscrivant dans les champs de compétence du Grand Lyon

Le tableau de bord qui en résultera ne sera donc pas un tableau de suivi des actions de l'Agenda 21.

C - Une première liste soumise au Conseil de développement le 1^{er} mars

La liste d'indicateurs proposée au Groupe de travail du Conseil de développement le 1^{er} mars est le résultat d'un premier tri des sources d'informations existantes au Grand Lyon et de leur confrontation avec les orientations de l'Agenda 21, en 2006 et début 2007.

Cette liste n'avait pas de caractère définitif et avait vocation à servir de support aux échanges avec le Conseil de développement.

Elle est donnée dans les pages suivantes, avec un classement selon les orientations de l'Agenda 21.

Légende des tableaux d'indicateurs	
Échelle spatiale	
Communes	Donnée disponible à l'échelle communale
Grand Lyon	Donnée disponible à l'échelle du Grand Lyon
Grand Lyon - communes	Donnée disponible à l'échelle du Grand Lyon et des communes
Aire urbaine	Donnée disponible à l'échelle de l'aire urbaine (supérieur au Grand Lyon)
Échelle de temps	
Annuel	Donnée mise à jour annuellement
Ponctuel	Donnée issue d'une étude non renouvelée régulièrement
Pluriannuel	Donnée issue d'une étude renouvelée à un rythme variable

Orientation 1 : Favoriser la cohésion sociale et le développement économique				
Thème	Indicateur	Détail	Échelle spatiale disponible	Échelle de temps disponible
Cohésion sociale	Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Calcul selon la définition du PNUD : espérance de vie (santé), taux d'alphabétisation et de scolarisation (éducation), produit intérieur brut (niveau de vie)	Grand Lyon	Ponctuel
Cohésion sociale	Indice de Développement Humain local	IDH adapté pour un calcul à échelle communale : E espérance de vie à la naissance (santé), % de personnes de plus de 15 ans sorties du système scolaire sans diplôme (éducation), Valeur médiane des revenus fiscaux des ménages (niveau de vie)	Communes	Pluriannuel
Cohésion sociale	Évolution du nombre de demandeurs d'emploi	Distinctions possibles : chômeurs de longue durée, personnes de plus de 50 ans et femmes	Communes	Annuel
Cohésion sociale	Risque de pauvreté monétaire	Part des personnes à revenus inférieurs au seuil de pauvreté défini par l'INSEE	Grand Lyon	Annuel
Cohésion sociale	Densité de médecins généralistes pour 1000 habitants	Indicateur d'accès aux soins	Grand Lyon - communes	Ponctuel
Cohésion sociale	Proportion de logements locatifs sociaux	Selon la définition de la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain	Grand Lyon - communes	Annuel
Cohésion sociale	Évolution des prix de vente des logements, comparée à l'évolution des revenus moyens	Indicateur de la capacité d'accès à la propriété	Grand Lyon	Annuel
Dynamisme de l'économie	Nombre de dépôts de brevets	Par interrogation de l'INPI	Aire urbaine	Annuel
Dynamisme de l'économie	Créations d'entreprises	Détail par origine : reprise, réactivations, créations pures.	Communes	Annuel
Dynamisme de l'économie	Taux de survie à 5 ans des créations pures d'entreprises	Par comparaison des fichiers Sirène d'une année sur l'autre	Communes	Annuel
Dynamisme de l'économie	Évolution de l'assiette de la taxe professionnelle	Indicateur de la création de richesses par les entreprises et de la ressource fiscale potentiellement disponible pour le Grand Lyon (et donc indicateur de sa capacité potentielle d'investissement).	Grand Lyon	Annuel
Interface Économie-Environnement	Nombre des éco-entreprises	Le terme « éco-entreprise » recouvre des entreprises travaillant dans le domaine de l'environnement (hors énergie) : production de biens et services servant à mesurer, prévenir, limiter, réduire au minimum ou corriger les atteintes à l'environnement	Aire urbaine	Ponctuel

Orientation 2 : Lutter contre l'effet de serre				
Thème	Indicateur	Détail	Échelle spatiale disponible	Échelle de temps disponible
Effet de serre	Émissions directes de gaz à effet de serre du territoire du Grand Lyon	Cadastre des émissions de dioxyde de carbone réalisé pour le Grand Lyon par COPARLY. Année disponible en juin 2007 : 2003. Années disponibles en complément fin 2007 : 2000 et 2005. Ce cadastre comptabilise les émissions directes du territoire.	Grand Lyon	Pluriannuel
Effet de serre	Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre de l'institution Grand Lyon	Bilan Carbone du Grand Lyon : calcul envisagé en 2008 dans le cadre du Plan Climat du Grand Lyon. Il comptabilise les émissions directes du patrimoine du Grand Lyon et de ses délégataires, ainsi que les émissions indirectes liées à la consommation de produits manufacturés.	Grand Lyon	Annuel
Énergie	Consommation énergétique du territoire par secteurs et vecteurs	Les données disponibles au Grand Lyon datent respectivement de 1997 et 2001.	Grand Lyon	Ponctuel
Énergie	Production d'énergie à partir de sources renouvelables, comparée au gisement estimé.	Le gisement d'énergies renouvelables sur le territoire du Grand Lyon a été estimé en 2006 dans le cadre de l'étude AXENNE. Il peut être comparé aux installations existantes dont une comptabilisation annuelle est réalisée par l'Agence Locale de l'Énergie du Grand Lyon.	Grand Lyon - communes	Annuel
Mobilité	Répartition modale des déplacements	La répartition modale des déplacements au sein de l'agglomération lyonnaise est étudiée tous les 10 ans par le SYTRAL avec une enquête ménage déplacements. L'année 2007 verra la publication des résultats de l'enquête ménage de 2005-2006.	Grand Lyon	10 ans
Mobilité	Répartition modale des déplacements des enfants vers les établissements scolaires			

Orientation 3 : Le Grand Lyon participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants

Thème	Indicateur	Détail	Échelle spatiale disponible	Échelle de temps disponible
Cadre de vie	Qualité de l'air : nombre annuel de jours de bonne qualité	Nombre de jours où l'indice Atmo est strictement inférieur à un niveau 5	Grand Lyon	Annuel
Cadre de vie	Qualité de l'air : % de population exposées à des valeurs seuils des polluants réglementaires	Le calcul d'un pourcentage d'exposition de population à des valeurs seuils n'est fait pour l'heure que pour le dioxyde d'azote et sur le centre urbain (Lyon et Villeurbanne)	Grand Lyon	Annuel
Cadre de vie	Exposition au bruit : % de population exposée à des valeurs seuils (68 décibels la nuit)	Cet indicateur sera disponible fin 2007-début 2008 à la suite de la cartographie des émissions sonores au sein du Grand Lyon (dans le cadre d'une demande réglementaire).	Grand Lyon	Ponctuel
Cadre de vie	Accessibilité piétonne à un espace public de loisir et de détente	Enquête réalisée en 2002	Grand Lyon	Ponctuel
Cadre de vie	Accessibilité piétonne aux commerces alimentaires de proximité	Enquête réalisée en 2002	Grand Lyon	Ponctuel
Cadre de vie	Risques technologiques : exposition de la population	Calculé en 2002 et 2005	Grand Lyon	5 ans
Cadre de vie	Risques naturels : exposition de la population	Part de la population résidente exposée	Grand Lyon	5 ans
Ressources	Répartition modale d'occupation du sol	Les données disponibles dans le cadre de la trame verte du Grand Lyon sont de 1993 et 1997. Dans le cadre du SCOT de l'agglomération lyonnaise, des données d'origine satellitaire peuvent être utilisées pour les années 2000 et 2005.	Grand Lyon	5 ans
Ressources	Taux de mobilisation de la ressource en eau potable	Indicateur de la pression exercée sur les ressources en eau potable.	Grand Lyon	Annuel
Ressources	Indice de protection de la ressource en eau potable	Indicateur de la pérennité de l'accès à la ressource en eau potable, basé sur l'avancement des procédures de protection des captages en eau potable.	Grand Lyon	Annuel
Ressources	Taux de renouvellement du réseau eau potable / assainissement	Indicateur de la pérennité des installations d'adduction d'eau et d'assainissement et de l'effort de la collectivité pour ne pas léguer aux générations suivantes des installations désuètes et donc des charges d'investissement.	Grand Lyon	Annuel
Ressources	Taux de mobilisation des installations de traitement des eaux usées de la collectivité	Indicateur de la capacité de la collectivité à assurer l'épuration des eaux usées.	Grand Lyon	Annuel
Ressources	Qualité du milieu aquatique	Cet indicateur se base sur les stations de référence existants sur le Rhône et la Saône au sein du Grand Lyon : elles portent sur la qualité physico-chimique des eaux de surface du Rhône et de la Saône. A ce titre les sédiments ne sont pas pris en compte.	Grand Lyon	Annuel

Orientation 3 : Le Grand Lyon participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants

Thème	Indicateur	Détail	Échelle spatiale disponible	Échelle de temps disponible
Ressources	Indicateur synthétique de biodiversité	Déclinaison par type de milieux des indices de biodiversité du Grand Lyon, définis en 2005-2006 dans le cadre d'un travail partenarial avec plusieurs associations.	Grand Lyon	Ponctuel
Ressources	Mode de valorisation des déchets collectés par la collectivité	Indicateur de l'effort de recyclage et de valorisation énergétique des déchets.	Grand Lyon	Annuel
Ressources	Empreinte Écologique	Indicateur de la pression globale sur la planète des modes de consommation des habitants du Grand Lyon	Grand Lyon	Ponctuel

Orientation 4 : Le Grand Lyon et les communes animent et accompagnent la prise en compte du développement durable de manière partenariale				
Thème	Indicateur	Détail	Échelle spatiale disponible	Échelle de temps disponible
Éducation	Indicateur d'alphabétisation	% de participants aux Journées d'Appel de Préparation à la Défense comprenant mal un texte simple.	Grand Lyon - communes	Annuel
Éducation	% de personnes de plus de 15 ans sorties du système scolaire sans diplôme	Indicateur de sortie du système scolaire sans qualification. Utilisé pour le calcul de l'IDH local du Grand Lyon.	Communes	Annuel
Éducation	Éducation au Développement Durable : indicateur quantitatif	% d'élèves scolarisés en école élémentaire sensibilisés au développement durable, rapporté au nombre total d'élèves inscrits en école élémentaire. La sensibilisation d'un élève correspond à l'assistance à au moins 3 demi-journées par an d'intervention sur le DD financées par le Grand Lyon.	Grand Lyon	Annuel
Gouvernance	Parité au sein des élus communaux et communautaires	La loi sur la parité porte sur les listes de candidature (à différents niveaux selon les scrutins) et non sur la composition des assemblées.	Grand Lyon	Calendrier électoral
Gouvernance	Taux de participation aux élections communales		Communes	Calendrier électoral
Gouvernance	Indicateur de suivi de la dette de la collectivité au regard de ratios prudentiels (annuités de remboursement de la dette)	Indicateur de la capacité de la collectivité à investir tout en ne pesant pas sur les finances futures du territoire et donc les capacités d'investissement à venir	Grand Lyon	Annuel
Santé	Espérance de vie à la naissance	Utilisé pour le calcul de l'IDH local du Grand Lyon.	Grand Lyon	Pluriannuel
Santé	Taux de mort prématurée (avant 65 ans)		Grand Lyon	Pluriannuel
Sécurité	Morbidité routière	Nombre d'accidents avec dommage corporels pour 1000 habitants (déclinable par catégorie de vecteur de transport impliqué dans les accidents, y compris les piétons et les vélos)	Grand Lyon - communes	Annuel

CHAPITRE 3 - AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉMARCHE D'INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND LYON

A - Concernant la démarche du Grand Lyon

La démarche de construction d'un tableau de bord d'indicateurs sur le développement durable du Grand Lyon apparaît pertinente à plusieurs titres au Groupe de travail :

- ▶▶ 1°) Tandis que l'évaluation des politiques publiques est généralement abordée sous un angle économique, cette démarche ouvre un débat sur des indicateurs intégrant des considérations qui ne sont pas qu'économiques, même si ces dernières restent utiles et nécessaires.
- ▶▶ 2°) Un tel tableau de bord permet de décloisonner le développement durable de considérations uniquement environnementales, même si le Groupe de travail reconnaît les besoins en ce domaine. A ce propos, il est rappelé que le Groupe de travail a justement regretté lors de sa séance consacrée à la Vision métropolitaine que celle-ci n'aborde le développement durable que sous l'angle restreint de l'environnement.
- ▶▶ 3°) Ce travail permet une réflexion sur les liens à établir avec d'autres démarches d'agglomération, telles que le Schéma de Cohérence Territoriale, qui a fait l'objet d'une contribution du Conseil de développement en février 2007.
- ▶▶ 4°) Cette démarche permet de mobiliser des sources d'information déjà existantes localement et évite ainsi de repartir de zéro. Les membres du Groupe de travail constatent néanmoins que, si beaucoup d'informations existent, elles ne sont pas pour autant forcément accessibles pour le grand public.

Dans cette perspective, afin de partager cette expérience, le Groupe plaide pour que le Grand Lyon mette son tableau de bord, une fois celui-ci achevé, à la disposition des communes.

B - Concernant les choix méthodologiques

La posture adoptée par le Groupe de travail Développement durable n'est pas de discuter des choix méthodologiques des techniciens du Grand Lyon.

Il s'accorde toutefois sur le fait d'élaborer une grille d'une quarantaine d'indicateurs, à l'instar des exemples présentés en séance par la Mission Agenda 21 (voir l'Annexe 1) :

- ▶▶ dans la mesure où une telle grille est transparente et évite l'écueil d'une trop grande simplification,
- ▶▶ dans la mesure où cette grille peut être adaptée en fonction de l'évolution des connaissances.

La saisine du Conseil de développement précise que le travail sur les indicateurs n'a pas pour objet le bilan action par action de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine.

Toutefois, il apparaît nécessaire de compléter à l'avenir les indicateurs actuels, essentiellement des indicateurs de contexte, par d'autres indicateurs portant sur les réponses du Grand Lyon ou d'autres collectivités, selon leurs compétences respectives, dans le domaine des enjeux pointés par le tableau de bord. C'est-à-dire lier les évolutions du territoire aux politiques des collectivités et autorités y intervenant. Concernant le Grand Lyon, il s'agirait, le cas échéant, d'établir un lien entre certains indicateurs du tableau de bord et les actions de l'Agenda 21 du Grand Lyon.

En effet, il ne s'agit plus seulement de constater, il s'agit également de rendre compte et de mettre en lumière les actions exemplaires entreprises sur le territoire du Grand Lyon (telles que le référentiel habitat durable) à des fins d'évaluation des politiques entreprises mais également d'information des habitants. De même, une telle approche permettrait une comparaison avec d'autres agglomérations, bien que ce point ne semble pas le plus prioritaire aux yeux des membres du Groupe de travail.

C - La question des échelles territoriales

La Communauté urbaine de Lyon représentant un territoire relativement vaste, fort peuplé et hétérogène tant géographiquement que socialement, il apparaît nécessaire aux membres du Groupe de travail Développement durable de privilégier autant que faire se peut des indicateurs permettant une déclinaison à des niveaux inférieurs en taille à la Communauté urbaine.

Il s'agit en effet de voir quels sont les écarts au sein de l'agglomération.

L'Indice de Développement Humain appliqué au Grand Lyon fournit un exemple : sa déclinaison commune par commune offre une vision synthétique des disparités d'ordre social au sein de l'agglomération (voir la carte en annexe 2), non pas en donnant une connaissance nouvelle (ces disparités étaient connues) mais en constituant un outil nouveau d'objectivation de ces disparités et à même de permettre leur suivi dans le temps.

Ainsi, le Groupe de travail considère qu'il est plus utile de considérer les disparités au sein de l'agglomération que de chercher une comparaison avec d'autres territoires aux contextes socio-économiques et géographiques différents.

En outre, la question des échelles territoriales se pose également quant aux niveaux supérieurs à la Communauté urbaine. Ce point a en particulier été soulevé au sujet du thème de la santé. Il existe en effet un Plan Régional de Santé Publique complété par un Plan régional sur la Santé liée à l'Environnement : ces plans ont donné lieu en 2005 et 2006 à une déclinaison d'indicateurs régionaux suivis notamment par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales. Dans quelle mesure ces indicateurs pourraient-ils être adaptés localement sur le Grand Lyon ?

La question se pose également en matière d'emploi : compte tenu des modes de publication de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, il n'est pour l'heure pas possible de calculer un taux de chômage à l'échelle du Grand Lyon, seule une évolution du nombre des demandeurs d'emploi est disponible. Dès lors comment positionner la situation de l'agglomération par rapport aux tendances nationales ?

Enfin se pose la question de la coexistence de deux périmètres distincts décrits par tout ou partie des indicateurs : un périmètre géographique (l'évolution du territoire physique du Grand Lyon) et un périmètre de compétences politiques (ce sur quoi l'institution communautaire dispose de leviers d'action). Cette coexistence au sein d'un même tableau de bord ne pose en soi pas de problème mais pointe clairement le fait que le Grand Lyon n'est pas le seul acteur du territoire et que les indicateurs d'état portant sur des domaines dépassant du champ d'action du Grand Lyon doivent être formulés de manière à interpeller les autres acteurs à même d'y intervenir (communes, département mais aussi monde économique ou associatif...).

D - La question de la disponibilité des données

Le travail sur les indicateurs amènent les membres du Groupe de travail à constater que sur plusieurs sujets-clés, tels que la mobilité ou les consommations énergétiques, les données disponibles résultent d'études soit restées ponctuelles (ainsi la connaissance de la consommation énergétique du territoire remonte à 2001), soit ayant des pas de temps incompatibles avec un suivi opérationnel (cas de l'enquête ménage déplacement réalisée tous les 10 ans, soit avec un pas de temps supérieur à un mandat électoral). Dès lors, comment relier efficacement les politiques entreprises aux évolutions du territoire ?

Acquérir et traiter des informations a un coût souvent non négligeable. Il ne convient donc pas de mener des enquêtes sans que celles-ci aient une utilité avérée. Néanmoins, le Groupe de travail souligne l'intérêt de disposer d'enquêtes régulières dont la disponibilité corresponde a minima avec le rythme politique des mandats des élus locaux (soit de l'ordre de 5 ou 6 ans), notamment dans le cas des enquêtes ménage-déplacements. Quant à l'énergie, la mise en place d'un suivi régulier des consommations du territoire (par exemple triennal) semble opportune.

Néanmoins, force est de constater que de très nombreuses informations sont disponibles et exploitées sur le territoire de l'agglomération. Les démarches de tableaux de bord environnemental et social du Grand Lyon ont permis une mise à plat de nombreux thèmes. Le thème de l'économie reste toutefois à approfondir.

Une vision davantage qualitative pourrait également être introduite en valorisant les enquêtes de perception ou d'opinion régulièrement menées sur l'agglomération, telles que les enquêtes de perception sur le cadre de vie conduites pour le Grand Lyon en 2002 et 2006.

E - Des thèmes à compléter et approfondir

Le Groupe de travail Développement durable a relevé au fil des séances plusieurs thèmes, pas ou peu traités parmi les indicateurs actuels du Grand Lyon, et qui lui semblent nécessaires d'aborder afin de compléter le positionnement de l'agglomération lyonnaise au regard du développement durable :

- ▶▶ le lien entre le secteur économique et les champs du social et de l'environnement, en considérant notamment la question de la responsabilité sociétale des entreprises.
- ▶▶ la réduction des écarts sociaux (qu'en est-il par exemple des dispositifs d'aides aux élèves en difficulté ?).
- ▶▶ le vieillissement de la population et l'adaptation de l'agglomération à cette perspective (services d'aides à la personne...).
- ▶▶ le lien entre la santé et l'environnement, en complément aux indicateurs actuels sur l'exposition de la population à des nuisances (risques, qualité de l'air, nuisance sonore...)
- ▶▶ la manière dont les choix en urbanisme influent sur l'évolution de l'agglomération, au regard notamment du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération.
- ▶▶ l'engagement des habitants dans des pratiques favorisant un développement durable de l'agglomération : l'évolution de l'agglomération repose sur une prise de responsabilité de tous les acteurs du territoire et en premier lieu les habitants.
- ▶▶ la question de la démocratie participative, par exemple sur la base du bilan annuel de la charte de la participation du Grand Lyon, ainsi que celle de la vie associative, sous l'angle de la gouvernance.

CHAPITRE 4 - AMENDEMENT DU TABLEAU DE BORD

Le Groupe de travail Développement durable a souhaité adopter une posture constructive.

Ainsi, en complément à son avis général sur la pertinence de la démarche d'indicateurs et sur les thèmes complémentaires à aborder et approfondir dans le tableau de bord, les deux séances d'avril et juin ont été mises à profit pour amender et faire évoluer la liste d'indicateurs proposée par la Mission Agenda 21, orientation par orientation (voir le chapitre 1).

Les fruits de cette réflexion sont présentés sous forme de tableaux reprenant la liste d'indicateurs soumise par la Mission Agenda 21. Les amendements apportés par le Groupe de travail sont présentés de manière soulignée.

A - Orientation 1 : Favoriser la cohésion sociale et le développement économique

Orientation 1 : Indicateurs à conserver ou amender		
Thème	Indicateur	Avis du Groupe de travail
Cohésion sociale	Indice de Développement Humain local	Pertinent et préférable à l' Indice de Développement Humain du PNUD, car adapté au contexte français et permettant une vision à l'échelle communale.
Cohésion sociale	Évolution du nombre de demandeurs d'emploi, avec distinction des catégories de population	Pertinent en expression non pas du chiffre absolu mais des tendances d'évolution. Il est intéressant de considérer, outre le nombre total de demandeurs d'emploi, les personnes de plus de 50 ans et le chômage femmes, en tant qu'indicateurs sur les formes d'exclusion sociale.
Cohésion sociale	Densité de médecins pour 1000 habitants	<u>Indicateur intéressant sur l'accès potentiel au soin mais qui devrait être complété au sujet de la précarité (repas servis, population en recours aux organismes caritatifs)</u>
Cohésion sociale	Proportion de logements locatifs sociaux	Pertinent et intéressant à l'échelon communal (affichage des disparités entre communes).
Cohésion sociale	<u>Évolution des prix de vente des logements, comparée à l'évolution des revenus moyens</u>	<u>Le Groupe de travail souhaite une intégration de l'évolution du prix des loyers. Il existe en effet un indice des loyers du parc privé suivi annuellement par l'Agence d'Urbanisme.</u>
<u>Dynamisme de l'économie</u>	<u>Solde des créations et des disparitions d'entreprises</u>	<u>Le Groupe de travail juge plus pertinent de raisonner en solde annuel du nombre d'entreprises qu'en termes de création.</u>
Dynamisme de l'économie	Taux de survie à 5 ans des créations pures d'entreprises	Pertinent
Dynamisme de l'économie	Évolution de l'assiette de la taxe professionnelle	Indicateur pertinent pour juger des évolutions plutôt que d'un chiffre en valeur absolue. Il est pertinent pour l'institution Grand Lyon (fiscalité via la taxe professionnelle) mais pas pour les communes du Grand Lyon (non dépendantes de la taxe professionnelle)

Orientation 1 : Indicateurs à conserver ou amender		
Thème	Indicateur	Avis du Groupe de travail
Interface Économie- Environnement	<u>Nombre d'entreprises engagées dans un plan d'action ou une certification sur l'environnement ou le développement durable (ISO 14001 et/ou engagés dans un plan de déplacement)</u>	<u>Cet indicateur apparaît pertinent dans la mesure où ce sujet est régulièrement abordé en matière de comparaison des villes européennes. Toutefois, la référence à une certification est délicate : d'une part la certification a un coût (et donc toutes les entreprises ne souhaitent pas s'y engager) et le périmètre des certifications peut être extrêmement variable d'une entreprise à une autre.</u>

Orientation 1 : Indicateurs jugés superflus par le Groupe de travail		
Thème	Indicateur	Avis du Groupe de travail
Cohésion sociale	Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	La conservation de cet indicateur calculé à l'échelle du Grand Lyon ne semble pas opportune car non déclinable à l'échelon communal, contrairement à la version adaptée locale (voir l'indicateur suivant du tableau)
Cohésion sociale	Pauvreté monétaire (soit référence aux seuils de pauvreté de l'INSEE, soit référence aux fichiers des allocataires CAF)	Cet indicateur n'est pas à conserver : il fait redondance avec l'analyse de la répartition des revenus fiscaux intégré à l'Indice de Développement Humain local et est plus complexe.
Dynamisme de l'économie	Nombre de dépôts de brevets	La pertinence de cet indicateur apparaît limitée concernant les enjeux du développement durable : rien n'indique qu'un brevet aille dans le sens d'une plus grande durabilité de nos modes de vie.
Interface Économie- Environnement	Nombre des éco-entreprises	Cet indicateur suscite des interrogations, le terme éco- entreprises recouvrant des champs d'activité variés pas forcément en rapport avec les enjeux du développement durable.

D'autres points ont également été évoqués au sujet de l'orientation 1 :

- ▶▶ La pyramide des âges comme indicateur de cohésion sociale : cela n'a pas semblé pertinent, car la présence de différentes classes d'âge sur un même territoire ne garantit pas que des échanges intergénérationnels aient lieu.
- ▶▶ La participation associative est un thème à évoquer, sachant que ce thème irait plutôt dans l'orientation 4.
- ▶▶ L'accès aux services publics et commerces de proximité est également évoqué : cet aspect est inscrit dans l'orientation 3 sur le cadre de vie.
- ▶▶ La délinquance : le Grand Lyon dispose de l'évolution des crimes et délits, sur la base des recensements annuels de la Gendarmerie et de la Police. Sa pertinence reste limitée : sur 10 ans cet indicateur est relativement stable lorsque l'on considère le nombre de faits et très variable si l'on considère la nature de ceux-ci.

B - Orientation 2 : Lutter contre l'effet de serre

Orientation 2 : Indicateurs à conserver ou amender		
Thème	Indicateur	Avis du Groupe de travail
Effet de serre	Émissions directes de gaz à effet de serre du territoire du Grand Lyon	Indicateur pertinent
Effet de serre	Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre de l'institution Grand Lyon	Indicateur pertinent s'il est couplé à un plan d'action pour réduire les émissions.
Énergie	Consommation énergétique du territoire par secteurs et vecteurs	Indicateur pertinent mais manquant d'actualisation (données en date de 2001).
Énergie	Production d'énergie à partir de sources renouvelables, comparée au gisement estimé	Pertinent et caractère innovant de la cartographie du gisement d'énergie renouvelables.
<u>Effet de serre</u>	<u>Indicateur sur l'engagement des habitants : nombre d'installations aidées (ADEME, Région, crédits d'impôts...)</u>	<u>Une telle approche est jugée pertinente par le Groupe de travail en cela qu'elle traduit l'engagement effectif d'habitants.</u>
Mobilité	Répartition modale des déplacements	Pertinent. Lien à établir avec le Plan de Déplacement Urbain du Grand Lyon.
Mobilité	Répartition modale des déplacements des enfants vers les établissements scolaires	Pertinent. Lien à établir avec le Plan de Déplacement Urbain du Grand Lyon.
<u>Mobilité</u>	<u>Évolution du trafic global routier</u>	<u>Thème à introduire.</u> Lien à établir avec le Plan de Déplacement Urbain du Grand Lyon.
<u>Mobilité</u>	<u>Évolution de la fréquentation des transports en communs</u>	<u>Thème à introduire.</u> Lien à établir avec le Plan de Déplacement Urbain du Grand Lyon.
<u>Mobilité</u>	<u>Accessibilité des personnes à mobilité réduite aux transports en communs</u>	<u>Sujet à aborder à la croisée de la mobilité et de l'exclusion.</u>

Le Groupe de travail Développement durable a demandé de rechercher des indicateurs sur les changements des comportements, notamment sur les énergies renouvelables : nombre d'installations financées par l'ADEME et/ou la Région sur l'agglomération, nombre d'installations sur l'agglomération bénéficiant d'un crédit d'impôt de l'État, nombre de consultation à l'Agence Locale de l'Énergie...

C - Orientation 3 : Le Grand Lyon participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants

Orientation 3 : Indicateurs à conserver ou amender		
Thème	Indicateur	Avis du Groupe de travail
Cadre de vie	Qualité de l'air : nombre annuel de jours de bonne qualité	Accord de principe.
Cadre de vie	Qualité de l'air : % de population exposées à des valeurs seuils des polluants réglementaires	Cet indicateur est intéressant mais ne porte pas sur toute l'agglomération (calcul sur Lyon et Villeurbanne).
<u>Cadre de vie</u>	<u>Les allergies liées aux pollens.</u>	<u>Indicateur jugé utile pour faire un lien entre santé et environnement. Un réseau de surveillance des pollens dans l'air existe au niveau de l'agglomération. (réseau RNSA). Un lien est à établir avec le plan régional santé-environnement.</u>
Cadre de vie	Exposition au bruit : % de population exposée à des valeurs seuils (68 dB la nuit)	Accord de principe.
Cadre de vie	Accessibilité piétonne à un équipement public social ou de loisir	Il faut y introduire l'usage du vélo et les transports en commun, de manière à intégrer des espaces de loisir distants des centres urbains.
Cadre de vie	Accessibilité piétonne aux commerces alimentaires de proximité	Accord de principe.
Cadre de vie	Risques technologiques : exposition de la population	Accord de principe.
Cadre de vie	Risques naturels : exposition de la population	Accord de principe.
Ressources	Répartition modale d'occupation du sol	Accord de principe.
Ressources	Taux de mobilisation de la ressource en eau potable	Le Groupe de travail rappelle au sujet de cet indicateur la nécessité de faire un lien avec les comportements individuels.
Ressources	Indice de protection de la ressource en eau potable	Accord de principe.
Ressources	Taux de renouvellement du réseau eau potable / assainissement	Accord de principe.
Ressources	Qualité du milieu aquatique	Les eaux et les sédiments du Rhône font l'objet d'investigation dans le cadre de la pollution aux PCB récemment découverte. Les indicateurs de qualité de l'eau seront à revoir à l'aune de ces nouvelles connaissances et de l'évolution de cette pollution chronique.
Ressources	Indicateur synthétique de biodiversité, défini en 2005-2006 dans le cadre d'un travail partenarial avec plusieurs associations.	Accord de principe mais cet indicateur reste à préciser quant à ses modalités de suivi.

Orientation 3 : Indicateurs à conserver ou amender		
Thème	Indicateur	Avis du Groupe de travail
Ressources	Mode de valorisation des déchets collectés par la collectivité	Le Groupe de travail rappelle au sujet de cet indicateur la nécessité de faire un lien avec les comportements individuels.
Ressources	Empreinte écologique	Cet indicateur est particulièrement jugé pertinent comme outil de sensibilisation.

Sur le thème du cadre de vie (abordé en tant que support physique de la vie quotidienne), les indicateurs proposés ont une approche quantitative assez technique et correspondent souvent à des exigences réglementaires (indicateurs sur l'air, le bruit...). Il en a résulté pour les membres du Groupe de travail Développement durable une difficulté à en débattre et à se positionner quant à leur pertinence. La discussion au sein du Groupe de travail a donc essentiellement porté sur les compléments à apporter à certains des indicateurs proposés.

Au sujet des enquêtes sur l'accessibilité aux services et équipements de proximité, le Groupe de travail souligne le besoin de considérer, outre l'accessibilité piétonne, l'accessibilité par les vélos et la desserte par les transports en commun. Sur les transports en commun, l'accessibilité doit être étudiée en tenant compte de la question des temps de transport.

On notera, par ailleurs, que les thèmes traités dans le cadre de l'orientation 3 font déjà l'objet de publications par ailleurs (notamment publications de COPARLY sur l'air ou rapports de qualité de service public rendu sur l'eau potable ou les déchets) et que cette orientation 3 est pourvue d'indicateurs potentiels plus nombreux que les autres orientations. Ainsi, si des équilibrages du nombre d'indicateurs sont à effectuer entre les orientations, il semble préférable au Groupe de travail Développement durable de diminuer le nombre d'indicateurs de l'orientation 3 au profit des autres orientations.

D - Orientation 4 : Le Grand Lyon et les communes animent et accompagnent la prise en compte du développement durable de manière partenariale

Orientation 4 : Indicateurs à conserver ou amender		
Thème	Indicateur	Avis du Groupe de travail
Éducation	Indicateur d'alphabétisation	Indicateur jugé pertinent, notamment dans la mesure où il concerne tous les jeunes gens (à l'exception toutefois de ceux n'ayant pas la nationalité française).
Éducation	Éducation au Développement Durable : indicateur quantitatif ⁷	Pertinent. La déclinaison communale de cet indicateur est jugée opportune pour sensibiliser les élus municipaux.
<u>Gouvernance</u>	<u>Indicateur(s) sur la démocratie participative</u>	<u>Le bilan annuel de la charte de la concertation du Grand Lyon fournit une matière pour de tels indicateurs.</u>
Gouvernance	Parité au sein des élus communaux et communautaires	Le Groupe de travail s'interroge sur la pertinence de cet indicateur basé sur les assemblées plénières. Il serait plus intéressant de s'intéresser à la place des femmes au sein des exécutifs.
Gouvernance	Indicateur de suivi de la dette de la collectivité au regard de ratios prudentiels (annuités de remboursement de la dette)	Cet indicateur n'a pas donné lieu à des échanges.
Santé	Taux de mort prématurée (avant 65 ans)	Cet indicateur complète celui relatif à l'espérance de vie. Il est pertinent dans ce cadre. La question est posée d'une distinction de la mortalité liée aux suicides.
Sécurité	Morbidity routière : nombre d'accidents avec dommage corporels pour 1000 habitants (déclinable par catégorie de vecteur de transport impliqué dans les accidents, y compris les piétons et les vélos)	Indicateur jugé pertinent en tant qu'illustration du comportement des habitants sur la route et donc d'une certaine forme de savoir-vivre ensemble. Toutefois, il faudrait également s'intéresser aux traitements des points noirs routiers, en particulier pour les cyclistes et les piétons.

Orientation 4 : Indicateurs jugés superflus par le Groupe de travail		
Thème	Indicateur	Avis du Groupe de travail
Éducation	% de personnes de plus de 15 ans sorties du système scolaire sans diplôme	Indicateur jugé pertinent en cela qu'il est utilisé pour le calcul de l'IDH local. Toutefois, le fait de l'afficher séparément de l'IDH génère une redondance : il devrait être présenté avec l'IDH.
Gouvernance	Taux de participation aux élections communales	Le Groupe de travail juge cet indicateur assez peu pertinent car fortement dépendant du cadre politique national et peu connecté à la notion de développement durable.
Santé	Espérance de vie à la naissance	Indicateur jugé pertinent en cela qu'il est utilisé pour le calcul de l'IDH local. Toutefois, le fait de l'afficher séparément de l'IDH génère une redondance : il devrait être présenté avec l'IDH.

⁷ : En matière d'éducation au développement durable, la Mission Agenda 21 a précisé qu'outre une approche quantitative, une étude était en cours avec le GRAINE Rhône-Alpes sur l'évaluation qualitative des actions du plan d'éducation au développement durable du Grand Lyon.

L'indicateur utilisé pour l'Indice de développement humain sur la sortie du système scolaire sans diplôme pose la question du suivi des élèves présentant des difficultés scolaires : quelles sont les unités adaptées existantes dans les établissements scolaires de l'agglomération ?

Le thème de l'éducation soulève également la question des formations universitaires sur le thème du développement durable, sujet qui fait débat dans le Groupe de travail :

- ▶▶ y-a-t-il un bassin d'emploi spécifique sur le développement durable au sein de l'agglomération ?
- ▶▶ ne vaudrait-il pas mieux favoriser la prise en compte du développement durable au niveau des formations du secondaire ? Le Groupe de travail propose que soient recensés les projets d'établissements portant sur le développement durable en enseignement secondaire.

De même se pose la question de la formation des adultes, par exemple dans le cadre des instances de concertation locales (conseils de quartier). L'exemple du tri des déchets est mis en exergue : nécessité de campagnes de formation des usagers pour limiter le taux de refus de bennes dans les centres de tri.

Le Groupe de travail Développement durable a souhaité l'introduction d'un indicateur sur la démocratie participative tout en ayant conscience des limites d'un tel exercice (diversités des instances, fait que la tenue d'une réunion ne signifie pas pour autant que des décisions en résulte...). Un tel indicateur doit porter sur des instances pérennes et sièges d'une co-production (à l'exemple du Conseil de développement ou des instances de concertation relatives aux grands projets : berges du Rhône, Carré de Soie, Duchère...).

Deux pistes ont donc été proposées :

- ▶▶ le nombre de réunions des instances de concertation relatives aux grands projets urbains (indicateur de résultat du processus de concertation),
- ▶▶ le nombre annuel de contributions du Conseil de développement (indicateur d'impact).
- ▶▶ Le Groupe de travail Développement durable a également soulevé :
- ▶▶ la question de la vie associative et de l'intérêt de l'étudier au regard de la gouvernance locale,
- ▶▶ le thème de la santé, notamment au regard du lien santé-environnement et de la prévention de l'obésité ou encore du sujet santé-travail, notamment au regard du plan régional de santé publique,
- ▶▶ l'enjeu du vieillissement de la population.

CONCLUSION ET OUVERTURE

Le Groupe de travail Développement durable a pu appréhender la démarche d'indicateurs de développement durable du Grand Lyon dans le cadre d'un dialogue constructif avec la Mission Agenda 21. Les membres du Conseil de développement, acteurs du territoire et citoyens engagés ne peuvent que souscrire à cette démarche, qui se veut partagée.

Le Groupe de travail attire particulièrement l'attention des services du Grand Lyon sur les thèmes identifiés comme à aborder ou à approfondir au chapitre 3 de la présente contribution :

- ▶▶ le lien entre le secteur économique et les champs du social et de l'environnement
- ▶▶ la réduction des écarts sociaux
- ▶▶ le vieillissement de la population
- ▶▶ le lien entre la santé et l'environnement
- ▶▶ l'urbanisme
- ▶▶ l'engagement des habitants dans des pratiques de développement durable
- ▶▶ la démocratie participative et la vie associative, sous l'angle de la gouvernance

Il juge particulièrement opportun que ces thèmes soient pris en compte dans les prochaines années au sein de démarche telles que :

- ▶▶ la continuation du Volet social de l'Agenda 21
- ▶▶ l'élaboration d'un Volet économique de l'Agenda 21, complémentaire aux Volets social et environnemental,
- ▶▶ le Plan Climat Territorial du Grand Lyon,
- ▶▶ les travaux du Schéma de Cohérence Territoriale.

Au-delà de ce travail collectif, les membres du Conseil de développement se sentent globalement porteurs d'une responsabilité vis-à-vis de l'avenir du territoire qu'ils souhaitent porter à la connaissance du Grand Lyon. Ils sont de ce fait prêts à poursuivre à l'avenir dans le cadre de ce Groupe de travail l'avancement de la démarche des indicateurs de développement durable du Grand Lyon.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des membres du groupe de travail Développement Durable

organisme	prénom	nom	collège	
Lyon Métro Transports Publics	Maurice	ABEILLE	Collège vie associative	
ASTRHA (Association pour la télémédecine)	Michel	AMIEL	Collège vie associative	
ARRA HLM (Association Régionale des organismes HLM de la Région Rhône-Alpes)	Corinne	AUBIN VASSELIN	Collège organismes publics	
LICRA (Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme)	Roger	BENGUIGUI	Collège vie associative	
SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la prévention des pollutions Industrielles et des Risques de l'Agglomération Lyonnaise)	Gérard	BERNE	Collège organismes publics	
IFP Lyon	Pierre-Henri	BIGEARD	Collège personnalités qualifiées	
Plateau Nord	Christian	BORDONE	Collège représentation territoriale	
	Yves	BOTTON	Membre associé	
	Yannick	BOUCHET	Collège citoyens	
LYON 1	Yvette	BOUVET DUPANLOUP	Collège personnalités qualifiées	
	Jean-charles	BUGAND	Collège citoyens	
Conférence Régionale des Présidents de CME	Jacques	CATON	Collège acteurs économiques	
Collectif des associations musulmanes du Grand Lyon	Abdelaziz	CHAAMBI	Collège vie associative	

FRAPNA Rhône (Fédération Rhône- Alpes de Protection de la Nature)	Alain	CHABROLLE	Collège acteurs économiques	Co-pilote du groupe de travail
Centre Lyon 7	Pascale	CHOBAX	Collège représentation territoriale	
Centre Lyon 3	Mathias	COPY	Collège représentation territoriale	
	Simone	COULOS- VAILLANT	Collège citoyens	
Diocèse de Lyon	Georges	DECOURT	Collège organismes publics	
ORGECO	Raymond	DECROS	Collège vie associative	
PASS (Plans d'Actions Sur Site)	Jean-Pierre	DENIZOU	Collège vie associative	
	Marie-Claude	DREYER	Collège citoyens	
CERTU (Centre d'Études sur les Réseaux de Transport et l' Urbanisme)	Jean-Paul	DUMONTIER	Collège organismes publics	
CFE CGC	Nathalie	DURANTON	Collège acteurs économiques	Co-pilote du groupe de travail
Rhône Amont	Pierre	DUSSURGEY	Collège représentation territoriale	
Agence de l'Eau	Magali	ESPOSITO	Collège organismes publics	
Centre Lyon 2	Martine	EYGLUNENT	Collège représentation territoriale	
	David	FITOUSSI	Collège citoyens	
	Jean	FREBAULT		
	Marie-Cécile	GALLAND	Collège citoyens	
ESDES	Patrick	GILORMINI	Collège citoyens	
Agence locale de l'énergie	Sylvain	GODINOT	Membre associé	
CIFAL (Centre International de Formation des Acteurs Locaux)	Robert	HANSKENS	Collège organismes publics	

Maison de l'Europe	Daniel	HULAS	Collège vie associative	
Université Ouverte Lyon 1	Bernard	JACQUIER	Collège organismes publics	
Agence Urbi et Orbi	Monsieur	LAPALU	Membre associé	Co-pilote du groupe de travail
	Paul	LATREILLE	Collège citoyens	
Association pour le cinéma	Alain	LIATARD	Collège vie associative	
Lycée Professionnel Magenta	René Michel	LIBLIN	Collège organismes publics	
Centre Lyon 9	Jean-Baptiste	MAYET	Collège représentation territoriale	
	Christian	MAZUC	Collège citoyens	
Fondation de France	Anne-Marie	MIEGE	Collège vie associative	
EDF Distribution	Martine	MIRAILLE	Collège acteurs économiques	
Association 4D	Michel	MOUSEL	Collège personnalités qualifiées	
Réagir l'enfant et la Rue	Colette	OLIVERO	Collège vie associative	
	Christiane	POLLET	Collège citoyens	
EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)	Georges	POTHIN	Collège vie associative	
FRAPNA Rhône (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)	Frédérique	RESCHE-RIGON	Collège vie associative	Co-pilote du groupe de travail
	Hélène	ROCHE	Collège citoyens	Co-pilote du groupe de travail
CFTC	Paul	ROCHE	Collège acteurs économiques	
DARLY (Collectif d'association se Déplacer Autrement sur la Région Lyonnaise)	Jean-Pierre	ROTHEVAL	Collège vie associative	

Porte des Alpes	Ayech	ROUABI	Collège représentation territoriale	
Institut d'Urbanisme de Lyon	Franck	SCHERRER	Collège organismes publics	
	Annie	TARAVEL	Collège citoyens	
DARLY (Collectif d'association se Déplacer Autrement sur la Région Lyonnaise)	Bernard	THIERRY	Collège vie associative	
UNIS-CITE	Philippe	TIBERGHIE	Collège vie associative	
Centre Lyon 8	Claude	TISSIER	Collège représentation territoriale	
DARLY (Collectif d'association se Déplacer Autrement sur la Région Lyonnaise)	Michel	VANDENBROUCKE	Collège vie associative	
	Colette	VENTRE	Collège citoyens	
Centre Villeurbanne	Jean	VIDAL	Collège représentation territoriale	
	Marie Françoise	VILLARD	Collège citoyens	
	Paul	VIVET	Collège citoyens	
	Jacques	WELKER	Collège citoyens	

Annexe 2 : Ressources web sur les indicateurs de développement durable

Indicateurs de la Stratégie Européenne de Développement Durable :

Généralités : http://ec.europa.eu/sustainable/sds2006/index_fr.htm

Indicateurs (base de données en ligne) :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=1998_47433161,1998_47437045&_dad=portal&_schema=PORTAL

Stratégie Nationale de Développement Durable :

Généralités : <http://www.ecologie.gouv.fr/-La-SNDD-.html>

Indicateurs phares (2006) <http://www.ecologie.gouv.fr/-CIDD-.html>

Travaux sur indicateurs (2004) : <http://www.ecologie.gouv.fr/-Bilan-evaluation-.html>

Indicateurs de l'IFEN (2003) : <http://www.ifen.fr/publications/ET/et41.htm>

Indicateurs Communs Européens :

Document synthétique : http://www.respect.asso.fr/dyn/files/methode_indicateur_europeen.pdf

Methodologie détaillée (page en anglais mais document téléchargeable en français) :

http://ec.europa.eu/environment/urban/common_indicators.htm

Projet MONET de la Confédération helvétique :

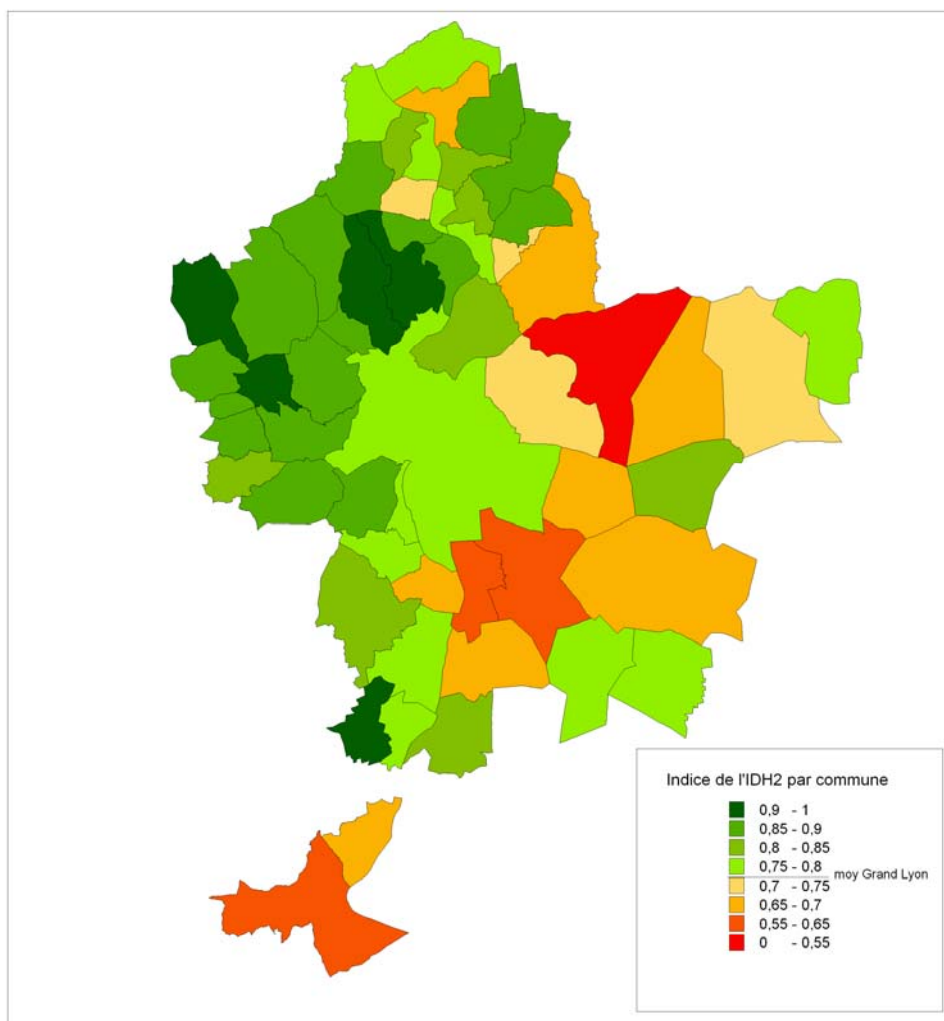
Portail en français :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/nachhaltige_entwicklung/uebersicht.html

Indicateurs du Référentiel Environnement du Grand Lyon :

<http://www.grandlyon.com/Le-referentiel-environnement.2338.0.html>

Annexe 3 : Calcul d'un Indice de développement humain (IDH) local sur le territoire du Grand Lyon (2007)



L'Indice de Développement Humain a été développé par le Programme des Nations Unies pour le Développement à l'échelle des états, sur la base d'une moyenne arithmétique entre 3 composantes relatives à l'espérance de vie, à l'accès à l'éducation et au niveau de richesse. Il est exprimé sur une échelle de 0 à 1.

Le Grand Lyon l'a décliné localement en 2006, en conservant la même architecture et le même mode de calcul mais en faisant appel à des données statistiques disponibles à une échelle fine (communes ou groupements de communes) :

- ▶▶ espérance de vie à la naissance (accès à la santé),
- ▶▶ part des personnes de plus de 15 ans sorties du système scolaire avec diplôme (accès à l'éducation)
- ▶▶ valeur médiane des revenus fiscaux des ménages par commune (niveau de vie).

Le résultat calculé en 2006 donne une valeur globale satisfaisante de 0,75 pour le Grand Lyon, mais qui cache une grande disparité entre les 57 communes (IDH variant de 0,52 à 0,92) : si l'espérance de vie est assez homogène sur l'agglomération, les revenus sont par contre deux fois plus élevés dans certaines communes de l'ouest par rapport à celles de l'est. De plus, l'examen des données, commune par commune, met en lumière une très forte corrélation entre la réussite scolaire et le niveau des revenus. L'IDH local est ainsi un outil d'objectivation et de suivi des disparités au sein de l'agglomération..